

## Sommaire

La délivrance d'actes d'état civil est **gratuite**. Vous devez présenter votre demande auprès de la mairie où a eu lieu l'évènement d'état civil (naissance, mariage, décès).

Les règles de délivrance d'un acte d'état civil varient en fonction du type d'acte concerné :

- **Acte de naissance et acte de mariage** : les copies intégrales de ces actes ou les extraits avec filiation sont délivrables uniquement à l'intéressé lui-même, ses ascendants ou descendants, son représentant légal ou son conjoint marié. Un extrait sans filiation peut être délivré à toute personne sans condition.
- **Acte de décès** : délivrable à tout requérant ayant ou non un lien de parenté avec la personne décédée.

## Conditions

À l'appui de votre demande, vous devez fournir :

- la **copie de votre titre d'identité** ;
- les **noms et prénoms, date et lieu de naissance de la personne concernée** ;
- pièces supplémentaires à fournir en cas de demande de copie intégrale d'acte ou d'extrait d'acte avec filiation : **les noms et prénoms de ses parents et un document qui confirme votre lien de parenté** avec la personne concernée par l'acte de naissance (livret de famille, acte, etc.).

## Démarches

**Aucun acte n'est envoyé par mail**. Trois modes d'obtention sont envisageables :

1. via [demande en ligne sur service-public.fr](#) : procédure gratuite, simple et rapide vous permettant d'obtenir par voie postale les actes sollicités ;
2. via courrier adressé à : **Service Etat Civil - 106 Avenue Clémenceau 69230 Saint-Genis-Laval**, en joignant les pièces énoncées à la rubrique précédente ainsi qu'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse ;
3. via présentation en mairie, sans rendez-vous, dans le respect des horaires figurant au bas de cette page, muni des pièces énoncées à la rubrique précédente.

## Horaires pour réaliser cette démarche

- Lundi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Mardi, jeudi : 8h30 à 11h et 13h30 à 18h
- Mercredi : 8h30 à 12h30
- Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Samedi : 9h à 12h

## Vous avez une question ?

Contactez le service état civil à [ecrire@saintgenislaval \[dot\] fr](mailto:ecrire@saintgenislaval.fr) ([ecrire\[at\]saintgenislaval\[dot\]fr](mailto:ecrire[at]saintgenislaval[dot]fr)) ou au 04 78 86 82 00.

[Ajouter aux favoris](#)